



MAIRIE
DE
CERNEX
Haute-Savoie

CCPC

A l'attn de M. Le Président
268, route du Suet
74350 Cruseilles

Cernex le, 14 septembre 2015

Courrier R/AR n° 1A 089 342 9785 5

Courriels le 14.09.2015 à : president@ccpaydescruseilles.org et bernard.sailant@free.fr

Objet : « Biens mutualisés et partages » CCPC/Commune.

Monsieur le Président,

Faisant suite à nos courriels du :

- 3 septembre concernant nos titres de propriété et notamment « Biens Mutualisés et Partages » CCPC/Commune.
- 1^{er} septembre vous notifiant la fin de location des bungalows de l'école avec enlèvement au 30.09.2015.
- 28 août concernant la position du Conseil Municipal ainsi que notre demande d'information de droit de jouissance du bâtiment scolaire/périscolaire (sans réponse de votre part).

Faisant suite à votre courrier du 7 septembre 2015 et en réponse à celui-ci.

Nous vous informons que sur la base de l'ensemble des éléments actuellement à notre disposition et notamment nos droits de biens et jouissance, la commune de Cernex se positionne dans le cadre de sa compétence périscolaire comme suit :

- Notre droit de propriété du 9.11.2005 avec jouissance de 295,00 m2 interdit de fait la justification de besoin et rend la convention de mise à disposition du 17 juillet 2013 nulle et non avenue.
- Dans les faits, la raison d'être de la convention du 17 juillet 2013 n'a été qu'une substitution de la compétence scolaire de la CCPC en contradiction avec ses propres statuts.
- La fin de location des bungalows n'a de fait aucune incidence sur la gestion de notre service périscolaire par notre utilisation de plein droit de 232,40 m2.
- La compétence scolaire étant statutaire à la Communauté de Communes du pays de Cruseilles, celle-ci a donc obligation de supporter l'ensemble de coûts inhérents à cette compétence.

Dans ce cadre, nous vous informons que :

- Le service périscolaire de la Commune restera de plein droit dans ses locaux.
- Nous avons informé en date du 03.09.2015 la Directrice d'établissement de la fin de la location des bungalows.
- Nous avons informé en date du 07.09.2015 l'Inspectrice de l'Académie de la fin de la location des bungalows.
- Nous entamerons ultérieurement une démarche de remboursement de nos frais de location arrêtés actuellement à 27.311 € auprès de la CCPC (un décompte définitif sera adressé).
- Nous allons informer les parents d'élèves concernés de la situation actuelle le 15.09.2015

Nous nous permettons également de relever dans le cadre de vos regrets et doléances notre partage d'analyse.

En effet nous pouvons constater que la solution proposée par la location de bungalows à la charge communale, semble n'avoir eu comme principal objectif que la soustraction des obligations et responsabilités de la CCPC envers notre commune.

La situation actuelle n'est que la continuité de cette posture qui se décline par la proposition de *statu quo* formulée lors de notre réunion du 27 dernier au sein de la CCPC.

D'autre part et dans le cadre de la « politique scolaire » de la communauté de communes nous ne pouvons que constater une étonnante asymétrie de traitement dans la prise en charge financière des différents bungalows scolaires sur l'ensemble de notre territoire communautaire.

Vous souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Le Maire
Jean-Louis FELLI

1^{er} Adjoint
Vincent TISSOT

2^{ème} Adjointe
Maryline DURET

3^{ème} Adjoint
Christophe BOYER

Elu(e)s de la Commission Scolaire

Zohrah THIEBAUD

Johann LOCATELLI

Jean-Baptiste LACROIX